

**REPLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**- WILAYA DE BATNA**  
**- DIARA DE TIMGAD**  
**- COMMUNE D'OULED FADHEL**  
**- NIF : 098405495051419**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire**

- Conformément à l'article 46 dans la loi 23-12 du 05/08/2023 portant les règles générales concernant des marchés publics et les articles (65- 40) du décret présidentiel n°: 15/247 du : 16/09/2015 portant règlement des marchés publics et délégation du service public.

- Le Président de **L'APC D'OULED FADHEL** porte à la connaissance des soumissionnaires Ayant participé à l'appel d'offre national ouvert avec exigence des capacités minimales N°04/2026 concernant le projet :

**1- réalisation quatre (04) classes d'extension (avec surélévation) a l'école primaire martyre sahli ammar a Boulefreis Paru** aux journaux **LES ECHOS DE L'EST et AN- NASR** en date du : 14/05/2026 et aux journaux électroniques **ALGERIE BREVES NEWS, dz Watch** en date du 14/05/2026 .

Après l'évaluation et l'analyse des offres par la commission d'évaluation en date du : 26/05/ 2026 que le projet ci – dessus en question à été attribué provisoirement comme suit :

<b>INTITULE DE PROJET</b>	<b>L'ENTREPRISE Et N°FISCAL</b>	<b>MONTANT DE L'OFFRE EN TTC</b>	<b>DELAI D'EXCUTION</b>	<b>NOTE TECHNIQUE 50/100</b>	<b>OBS</b>
<b><u>- réalisation quatre (04) classes d'extension (avec surélévation) a l'école primaire martyre sahli ammar a boulefreis</u></b>	<b><i>E.G.T.P.H ET TOUS CORPS DE L'ETAT - BENSIDI HICHAM – 18105490008019204000</i></b>	<b><i>14 064 583 ,82 DA</i></b>	<b>04 MOIS</b>	<b>52.81</b>	<b><i>MOINS DISANT</i></b>

Et Conformément à l'article (82) du décret présidentiel situé les soumissionnaires peuvent introduire un recours dans un délai de dix « 10 » jours auprès de la commission des marchés Publique communale à partir de la première parution du présent avis dans le bulletin officiel Des marchés de l'opérateur public « BOMOP » ou la presse quotidienne nationale ou aux journaux électroniques auprès de la Commission des marchés de la commune.

- Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de dépôt de recours est prorogée Jusqu'au jour ouvrable suivant. Pour les autres soumissionnaires intéressés sont invités de se rapprocher du service auprès de service contractant au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

*LE PRESIDENT DE L'APC*